Ville de Vaujours

Réunion de quartier

VERT GALANT

Jeudi 3 novembre 2016

Chers Valjoviens,
Chers amis,

Dans la volonté de conserver le bien vivre de la ville de Vaujours, nous mettons un point d'honneur à échanger avec vous, afin de faire le point sur ce qui a été réalisé et de voir ensemble comment améliorer les services de la ville pour vous apporter satisfaction à tous.

Ces réunions de quartier offrent la possibilité de vous présenter les projets à venir, les démarches entreprises par la municipalité, les résultats obtenus… Tout ceci dans le but de vous faire participer à la vie de la commune.

Jeudi 3 novembre, nous avons essentiellement évoqué ensemble : les problèmes de stationnement et de circulation, la sécurité, l'environnement et les travaux.

Dominique BAILLY
Votre Maire

En présence de Dominique BAILLY, Maire de Vaujours et de :

Thierry VARY, Adjoint au Maire en charge des finances, du budget et du contrôle de gestion,
Guiseppina DI MINO, Adjointe au Maire en charge de l'action sociale et des liens intergénérationnels,
Abdenour AMAROUCHE, Adjoint au Maire en charge de la santé, du handicap et de l'accessibilité,
Guy ISDANT, Conseiller municipal délégué aux anciens combattants et aux commémorations,
Claudine POLIPOWSKI, Conseillère municipale,
Houria BEQUIT, Conseillère municipale,
Françoise BOCAGE, Conseillère municipale,
Alex LAPEYRE, Coordinateur des services techniques,
Arnaud LIBERT, Chef de la Police Intercommunale,
Jean-Jacques LAFON, Chef de service de la Police municipale de Vaujours,
Commandant DOPIERA, Commissariat de Livry-Gargan.

Mairie de Vaujours – 20, rue Alexandre Boucher – 93 410 Vaujours – Tél. : 01 48 61 96 75

Les points suivants ont été abordés :

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Parking Maison du Temps Libre

■ Le Maire annonce l'ouverture du parking situé devant la Maison du Temps Libre. 75 nouvelles places permettront de faciliter le stationnement dans une zone de forte activité commerciale, mais aussi culturelle.
Il précise que le stationnement y sera autorisé, jusqu'en décembre, sous respect des conditions liées à la zone bleue (2h de stationnement gratuit avec disque). En janvier, un horodateur permettra la régulation et la rotation des véhicules.

Zone 30

■ La section de la zone « 30 », dont la vitesse est limitée à 30 km/heure au maximum, de l'avenue du Général de Gaulle a été étendue en amont depuis la rue de la Mare Neuve. Il est désormais interdit de circuler à plus de 30 km/heure entre la rue de la Mare Neuve et le boulevard Jacques Amyot. Un panneau dynamique a été installé afin de renforcer la signalisation de nuit.

Feu tricolore villa de la résidence

■ Les riverains exposent les nuisances occasionnées par le feu tricolore :

- trop rapide, il permet le passage d'un ou deux véhicules seulement,
- situé devant la boulangerie, il est saturé par les véhicules stationnés en double file.

Le Maire précise l'étude qui avait été engagée pour modifier la synchronisation des feux tricolores de ce carrefour, afin d'en fluidifier le trafic. Il ajoute que cette réflexion n'a pu aboutir favorablement, le carrefour étant lié directement à la gare du Vert Galant. Le Commandant DOPIERA explique également qu'elle ne peut pas mobiliser des effectifs sur ce seul carrefour et qu'il s'agit avant tout d'un problème d'incivilité, s'agissant du stationnement en double file.

Transports en commun

■ Vaujours est une commune en pleine expansion. Forte de son attractivité, elle séduit de nouveaux habitants. Les infrastructures doivent évoluer en même temps et la ville se doit d'être desservie par les transports en commun. Ce sera chose faite en 2030 avec le passage du bus en site propre.

Vitesse excessive et stationnement anarchique

■ La question de l'incivilité des automobilistes est à nouveau évoquée. Le quartier du Vert Galant, zone pavillonnaire menant à des axes prioritaires (RN3 et gare), est victime des nuisances en découlant.
Le Maire indique que la seule manière de réduire la vitesse est de positionner des obstacles sur les voies (ex : chicanes). Il précise néanmoins qu'il est difficile d'intervenir sur une rue déterminée, sous peine de déplacer le problème à la rue suivante.
C'est une étude globale sur la circulation et le stationnement qu'il faut mener.

SECURITE

Vigipirate

■ Le Maire rappelle le contexte difficile dans lequel les agents de la Police Intercommunale assurent leurs missions. Aussi, il demande à chacun de respecter les mesures prises pour assurer la sécurité des Valjoviens, notamment sur la mise en sécurité des écoles.

Bilan sécurité

■ Le Chef de la Police intercommunale annonce un bilan positif. Les cambriolages et les atteintes aux personnes ont nettement diminué.
La problématique perdure concernant les vols d'accessoires sur véhicule. S'agissant d'une délinquance de passage, la Police intercommunale multiplie les contrôles afin de faire pression sur les individus liés au trafic de pièces automobiles.

ENVIRONNEMENT

Collecte des ordures ménagères

■ Monsieur le Maire rappelle la réglementation en matière de collecte des ordures ménagères :

1. Les containers ne doivent pas gêner la circulation normale des véhicules, des deux roues et des piétons ;
2. les déchets doivent être dans les conteneurs (sauf jour des encombrants) ;
3. lorsque l'habitation est située dans une zone ne permettant pas l'accès aux véhicules de collecte, les déchets doivent être déposés sur une voie normalement collectée ;
4. les déchets doivent être déposés <u>après 20H la veille du jour des ramassages.</u>

Déjections canines

■ Malgré les efforts fournis par les services municipaux en matière de propreté urbaine, certains propriétaires de chiens se montrent toujours peu pressés de ramasser les déjections de leur ami à quatre pattes.
<u>Pour rappel, le non ramassage des déjections canines est passible d'une amende s'élevant à 38 €.</u>

A cela, Monsieur le Maire ajoute que la « journée de la propreté » initiée par la municipalité n'a pas suscité l'intérêt des Valjoviens. Seuls 4 volontaires se sont manifestés dans le cadre de cette opération de sensibilisation.

Arbres et racines sur le domaine public

■ Monsieur LAPEYRE rappelle que les arbres situés sur les trottoirs sont vieillissants et qu'ils seront progressivement remplacés dans le cadre de la requalification des voiries.
S'agissant des racines hors sol pouvant être dangereuses pour les piétons, il précise qu'elles seront sectionnées et qu'une pièce d'enrobé sera faite, si nécessaire.

Parc de la Poudrerie

■ Le Maire explique que l'Etat souhaite céder cet espace forestier dont il est propriétaire alors que jusqu'au 31 décembre 2016 seulement, cet espace naturel bénéficie d'une gestion partagée entre l'Etat, la région de l'Ile-de-France et le département de la Seine-Saint-Denis.
Le Conseil régional, qui contribuait jusqu'alors à son entretien, a demandé à l'Etat d'assumer ses responsabilités, notamment en matière de protection de l'environnement et de mise en sécurité du site à compter de 2017.

Le Maire assure qu'il met tout en œuvre pour conserver cet espace boisé cher aux Valjoviens et maintenir ainsi son accès au public.

Des réunions avec le Conseil Régional et le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ont permis à Dominique BAILLY et aux autres Maires dont les communes jouxtent le parc, de démontrer tout l'intérêt de ce lieu de vie.

AMENAGEMENT - TRAVAUX

Résidence étudiante

■ Le Maire rappelle les étapes du projet de la résidence étudiante, réalisé en concertation avec les riverains, en remplacement de l'ancienne halle appartenant à la famille LEPECHOUX.
Il précise que le dossier ne pourra avancer qu'après l'adoption du Plan Local d'Urbanisme, au 1er trimestre 2017.

Fibre optique

■ L'installation des armoires techniques permettant à court terme de faire accéder au très haut débit à l'ensemble des Valjoviens est en cours. Les travaux sont assurés par la société DEBITEX.
Cet accès au très haut débit devrait s'opérer courant du premier trimestre 2017. L'avancée des travaux sera indiquée sur le site internet et le magazine de la ville.

Lutte contre le bruit de l'ex RN3

■ Sur le territoire de Vaujours, le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a assuré, durant l'été, des travaux sur l'ex RN3.
La couche de roulement a été rénovée avec l'utilisation d'un enrobé phonique et en pleine largeur, dans le sens Paris vers Province sur 450m à partir de l'ouvrage de franchissement de la rue Henri IV vers Placoplatre et ce, pour un coût de 160 000 €.

Règles d'urbanisme

■ Le Maire rappelle que toute modification de façade doit être déclarée en Mairie.

Constructions

■ Promogim

Les nouveaux bâtiments situés au 38-42 rue de Meaux en sont au stade du gros œuvre pour une livraison probable en septembre 2017.

Etablissements GUILBERT

■ Le Maire informe les riverains que la municipalité n'a pas de projet d'aménagement sur le terrain où se trouvaient les Etablissements GUILBERT.

Le terrain, vendu à un promoteur immobilier, accueillera prochainement des logements type pavillon.

Accessibilité

■ La ville a instruit en 2015 son agenda d'accessibilité aux handicapés dans lequel elle s'est engagée à mettre en conformité l'intégralité de ses bâtiments communaux sur une période de 6 ans.

Cet engagement d'un coût global de 900 000 € permettra dès l'année 2016 et pour un premier montant de 150 000 €, l'accès à toute personne porteuse d'un handicap aux bâtiments suivants :

- le Conservatoire de danse et de musique,
- l'Eglise et le Presbytère Saint-Nicolas,
- le Stade Jules Ferry,
- le Poste de Police Municipale,
- le multi-accueil La Farandole des Tototttes,
- la Mairie annexe,
- la Maison du temps Libre.

La réunion prend fin à 22h30.